



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté et de la Légalité,
Bureau des collectivités locales et des élections**

Gap, le **14 JUIN 2022**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°05-2022-06-14.00001

Objet : Second tour de l'élection des députés à l'Assemblée nationale des 12 et 19 juin 2022 –
Circonscriptions des Hautes-Alpes – liste des candidats ayant déposé leur candidature

**La préfète des Hautes-Alpes
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

VU le code électoral et notamment son article R.101 ;

VU le décret n° 2022-648 du 25 avril 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

VU les résultats du premier tour de l'élection des députés à l'Assemblée nationale du 12 juin 2022 ;

VU les déclarations de candidatures enregistrées à la préfecture le lundi 13 juin 2022 ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Hautes-Alpes ;

ARRÊTE

Article 1 :

La liste des candidats et leur remplaçant pour les deux circonscriptions législatives des Hautes-Alpes est arrêtée. Elle est déclinée dans les deux annexes au présent arrêté correspondant à chaque circonscription.

En application de l'article R.38 du code électoral, l'ordre de la liste résulte du tirage au sort effectué à l'issue du dépôt des candidatures du premier tour de l'élection des députés à l'Assemblée nationale.

Article 2 :

Le secrétaire général de la préfecture des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté. Les communes devront afficher cet arrêté et l'annexe concernant la circonscription législative dont elles font partie, aux emplacements habituels d'affichage. L'arrêté et l'annexe devront également être affichés dans tous les bureaux de vote et déposés sur la table de vote de chacune des communes.

La préfète,

Pour la préfète et par délégation,
le secrétaire général
de la préfecture des Hautes-Alpes

Cécilie VERLINE



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture des Hautes-Alpes
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité,
Bureau des collectivités locales et des élections**

ELECTIONS LEGISLATIVES DES 12 ET 19 JUIN 2022
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
SECOND TOUR

CIRCONSCRIPTION LEGISLATIVE	CANDIDAT	REPLACANT
GAP – PREMIERE	PHILIPPO Michel	BRIANÇON Marianna
	BOYER Pascale	RICHIER Nicolas



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture des Hautes-Alpes
Direction de la Citoyenneté et de la Légimité,
Bureau des collectivités locales et des élections**

ELECTIONS LEGISLATIVES DES 12 ET 19 JUIN 2022
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
SECOND TOUR

CIRCONSCRIPTION LEGISLATIVE	CANDIDAT	REPLACANT
BRIANÇON – DEUXIEME	GIRAUD Joël	BOUCHET Claire
	MOUNAL Capucine	LEVALLOIS Juliette